



Vendredi 11 septembre 2020

## **Autoroute A502 à Aubagne : nouvelle voie réservée aux bus sur la zone industrielle des Paluds**

**La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne met en service, ce lundi 14 septembre au matin, une nouvelle voie réservée aux bus sur l'A502 à l'entrée d'Aubagne, au niveau de la zone industrielle des Paluds.**

L'A502 est une courte autoroute d'une longueur de 1,5 kilomètre qui dessert l'est de l'agglomération d'Aubagne et en particulier l'importante zone industrielle et de commerce des Paluds.

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne a aménagé une voie continue de 600 mètres de long, environ, sur l'ancien espace de la bande d'arrêt d'urgence de l'A502, dans le sens Marseille vers Aubagne, entre le franchissement de l'autoroute A52 et le carrefour giratoire qui marque la fin de l'autoroute. Cette voie est réservée de façon permanente à la circulation des lignes régulières de bus, à une vitesse limitée à 70 kilomètre par heure.



*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





Elle permettra d'améliorer les temps de parcours des bus ainsi que leur régularité sur un secteur où il est constaté des encombrements récurrents journaliers aux heures de pointe.

Les travaux menés pendant les mois de juin et juillet de cette année ont consisté à élargir la plateforme routière en reprenant la totalité de la surface des chaussées puis à mettre en œuvre des barrières de sécurité en béton en rives d'autoroute avant de poser des panneaux de signalisation et un marquage au sol adaptés.



Cette nouvelle voie bus s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille). Ce projet s'inscrit, également, au contrat de plan État-Région (CPER) pour un montant de 30 millions d'euros, qui est financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Entre 2013 et 2020, plus de 10 kilomètres de voies réservées aux bus ont été aménagés sur des autoroutes au sein du territoire métropolitain. Ce programme se poursuivra jusqu'en 2022 avec l'aménagement d'une vingtaine de kilomètres supplémentaires de voies réservées.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

